



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

**DECISION DU MAIRE N° 2025-25
PORTANT CONCLUSION D'UN AVENANT N°3 AU MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORT
(COMPLEXE SPORTIF RENÉ WERQUIN) & VESTIAIRES CCA J. HOUSSIN**

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu le projet de travaux de rénovation de la salle de sport du complexe sportif René Werquin,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué le 26 décembre 2022 à la société Plato Architectes, 18d rue du Pont de l'Abbaye, 59520 Marquette-lez-Lille, en co-traitance avec Becquart Economistes et Ingénieurs, 127 place du Général de Gaulle, 59850 Nieppe et Eco 3D, 350 rue Arthur Brunet, 59220 Denain,

Vu la décision n° 2024-08 du 8 avril 2024 actant le départ du co-traitant Becquart Economistes et Ingénieurs, 127 place du Général de Gaulle, 59850 Nieppe,

Considérant qu'il est indispensable de réaliser un permis de construire modificatif suite à l'adaptation nécessaire du bâtiment pour la réalisation de la chaufferie bi-énergie et l'accessibilité PMR,

Considérant que seule la société Plato Architectes réalisera cette prestation,

DECIDONS

Article 1° - De conclure un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre de Plato Architectes 18d rue du Pont de l'Abbaye, 59520 Marquette-lez-Lille, en co-traitance avec Eco 3D, 350 rue Arthur Brunet, 59220 Denain, dans les conditions suivantes :

Montant de l'avenant n°3 : Montant HT : 4 300,00 € Taux de la TVA : 20,00% Montant TTC : 5 160,00 €		
Plato Architectes	Becquart Economistes et Ingénieurs	Eco 3D
4 300,00 € HT	0,00 € HT	0,00 € HT

Forfait de rémunération suite avenant 3		
Plato Architectes	Becquart Economistes et Ingénieurs	Eco 3D
141 764,39 € HT	17 570,88 € HT	13 986,77 € HT

L'avenant n°3 est annexé à la présente décision.

Article 2° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat.

Verlinghem, le 16 décembre 2025.

Thierry BONTE, Maire.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/12/25

et la publication le 26/12/25

Thierry BONTE, Maire.

